



Pour citer cet article :

Axa (Zo d'), *Les Feuilles*, Dessins de Steinlen, Willette, Léandre, Hermann-Paul Couturier, Anquetin, Luce, Paris, Société libre d'édition des gens de lettres, 1900 ; « Enfants martyrs : un biribi pour les gosses », suivi de « Au biribi des gosses », pp. 233-254.

Source : Gallica



Enfants en justice
XIX-XX^{ème} siècles

Enfants martyrs

UN BIRIBI

POUR LES GOSSES

L'autre jour, devant la vitrine d'un pâtissier, un garçonnet, chaudement vêtu, auquel sa maman refusait une troisième tarte à la crème, se mit à crier :

— Je meurs de faim !

La foule s'amêla très vite, et les commères du quartier, trois concierges, deux cuisinières et une marchande de poisson, invectivèrent la maman. Elles l'auraient battue sûrement, si la bonne dame, prise de peur, ne s'était enfin décidée à faire emplette, pour le gamin, d'une demi-douzaine de gâteaux. L'enfant, sans doute, en fut quitte pour une légère indigestion.

Le gosse avait fait chanter sa mère.

L'enfant martyr est à la mode. Depuis le petit Pierre et les Deux Gosses, la fibre populaire

tressaille... et un papa assez osé pour tirer l'oreille d'un marmot est dénoncé par son pipellet. La moindre pichenette au bambin émeut les voisins, belles âmes qui croient de leur devoir civique d'écrire des lettres au commissaire. Un usage enraciné veut, d'ailleurs, que toutes ces lettres, des voisins comme des concierges, soient prudemment anonymes. Il y a ainsi de basses vengeances qui trouvent moyen de s'exercer. Il y a surtout la délation, qui est un plaisir bourgeois.

Les loupisots, qui, avant de lire les journaux, les ont entendu anonner et commenter en famille, ont appris, par les faits-divers, que, contre tout méchant traitement, la Société les protégeait.

La Société ! des grandes personnes, qui ont le droit de punir maman et de mettre papa en pénitence. La Société ! s'ils savaient...

Eh bien ! nous allons le dire, le montrer à tous, petits et grands, ce qu'elle fait, la Société, la paternelle Société, des enfants qu'elle prend en tutelle. Voici la maison de correction.

Ici l'on souffre, on saigne, on jeûne. Ici l'on tue.

C'est à Aniane. Citons des noms, citons des faits. Il faut qu'un de ces Biribi, lugubre autant que ceux d'Afrique, plus poignant, peut-

être, puisqu'on y tenaille de la chair encore puérile, apparaisse dans son jour sinistre. C'est autre chose qu'un article à faire. Et c'est mieux qu'un réquisitoire. Ce devrait être un procès-verbal :

Aniane, colonie pénitentiaire. Directeur : M. Naret. Médecin : M. Rouveyrolis. Quatre cents colons : les plus jeunes ont à peine huit ans !

Cette colonie n'est pas, au reste, pire que les autres : Saint-Hilaire, Douaires, La Loge, Eysses, sévissent sur le même modèle. Mais c'est d'Aniane que je peux parler, en mettant les points sur les i — en mettant les noms sur les morts.

Il s'appelait Vaillanberg, celui-ci ; il avait dix-sept ans. Jeté en cellule pour une tentative d'évasion, l'enfant tomba sous la coupe d'un gardien qui l'avait en haine. Ce gardien, ce fonctionnaire, ce tortionnaire nommé Perial, poussa l'ignominie au point de priver sa victime de la portion de nourriture accordée aux enfants punis : une soupe tous les quatre jours.

Perial vida dans les latrines la gamelle du petit martyr.

Pendant trois semaines, le malheureux vécut au régime d'une mince tartine de pain que, chaque jour, on lui lançait. Et, des cellules voisines, ses petits camarades l'entendirent, de longues nuits, sangloter en demandant à manger.

— Par pitié ! par pitié, j'ai faim...

Le matin du vingt et unième jour, on le trouva mort dans sa cellule — avec, aux dents, des débris de plâtre que l'enfant avait mâchonné...

Mais, ce n'est là qu'un assassinat dont le directeur, je dois le reconnaître, se montra lui-même affecté. M. Naret blâma le gardien.

Il n'y eut pas, toutefois, d'enquête.

Ce blâme directorial, ce blâme public d'un gardien devant les enfants assemblés, était d'ailleurs sans précédent dans les annales de la Colonie.

Le scandale n'alla pas plus loin.

Par exemple, ce que M. Naret, d'accord avec le règlement, n'appelle pas un scandale, trouve naturel et congru, c'est le régime cellulaire, appliqué selon le tarif : une soupe tous les quatre jours, nous l'avons dit, plus une demi-boule de son chaque matin — 500 grammes de pain : son et paille.

Tel est l'ordinaire fixé pour les jeunes « colons » punis.

Et notez que les petits êtres que l'on soumet à ce régime, ont été punis le plus souvent pour des fautes dans le genre de celles-ci : ils ont causé pendant le travail. Ils ont ri pendant le repos. Ils ont ri...

Pauvres gamins de nos rues qui couraient l'école buissonnière, jeunes vagabonds sans famille, qu'arrêta le sergot, un soir, et que, le lendemain, un magistrat dépêcha sur la Colonie, pour y attendre leurs vingt ans... Ils ont ri !

Peut-être bien était-ce dans les premiers jours de leur incarcération, étonnés, presque inconscients, ne se rendant pas compte encore, amusés de la mascarade qui tout à coup, les défigure. Dès leur arrivée, en effet, on les affuble d'un costume fabriqué de pièces en deux couleurs : une manche, un côté de la veste est bleu, l'autre côté blanc. De même pour le pantalon : une jambe est blanche, l'autre est bleue.

Puis, le perruquier s'empare d'eux et s'occupe de leur coiffure : une raie, d'abord, au milieu. Le rasoir fait tomber, ensuite, la moitié de la chevelure. A droite le crâne apparaît comme affligé de pelade, tandis que des mèches insoumises se dressent sur le côté gauche...

Et les petits s'en vont ainsi, matriculés et flétris. Ils vont, blancs et bleus, chauves à demi, tels des arlequins lépreux, des pauvres pantins disloqués...

Ils vont vers les ateliers où ce sera les travaux forcés.

Charrons, menuisiers, ferblantiers, les enfants besognent dès le petit jour, sous les ordres d'une équipe de brutes, qui les harcèlent et les bâtonnent.

Comme repos, ou plutôt en guise d'éducation morale, on leur fait, une fois la semaine, faire l'exercice du fusil. On leur apprend aussi la boxe.

Les enfants qui sont maladroits, durant les leçons d'ensemble, se perfectionnent en cellule où les gardiens ne manquent jamais de leur infliger (boxe et chausson) quelques leçons particulières. Coups de poing, coups de pied, toutes les formes connues de passage à tabac, avec quelques raffinements, sont l'habituelle distraction de cette chiourme désœuvrée, atteinte de délire sadique.

Au mois d'août de cette année, le jeune Tissier était en cellule depuis une huitaine de jours lorsque le perruquier accompagné d'un gardien vint pour le raser à l'ordonnance. Le pauvre petit avait été, au cours de la semaine, si bien traité qu'il avait des trous dans la tête.

Le savon du perruquier, mordant le crâne mis à vif, causait si cruelle douleur que l'enfant ne retenait plus ses cris.

C'est alors que pour le faire taire, le surveillant Berlinguy, pendant qu'on rasait Tissier, se mit à le frapper, sous le menton, avec la boîte à raser!

Le patient eut un sursaut, et le rasoir du perruquier taillada dans le cuir chevelu...

Je pourrais narrer encore maintes édifiantes anecdotes qui datent d'hier... et de là-bas.

Seraient-elles capables d'émouvoir les singuliers amateurs pour lesquels les quotidiens maintiennent et truquent, en permanence, la rubrique des « enfants martyrs » ? Je ne sais. Certain public ne vibre qu'au roman-feuilleton. Le strict exposé des faits ne sollicite que rarement ses troubles sensibleries. Ceux qu'on appelle les « honnêtes gens » n'aiment pas voir mettre en cause cette mégère : la Société !

Et c'est elle que je traîne ici.

Ce n'est plus un cas spécial, grossi par la malveillance et exploité par la presse — comme l'aventure récente de ce ménage sans travail qui nourrissait mal sa nichée, et que les bourgeois de l'entre-sol accusèrent d'être des bourreaux...

C'est la Loi, l'Administration, responsable dès l'origine. C'est l'Etat, premier coupable de ce qui se passe dans ses geôles, dans ses maisons de correction, ses colonies pénitenciaires — conservatoires d'enfants flétris, pépinières de petits martyrs.

J'y reviendrai, s'il le faut, si l'on ne fait rien

pour ces petits, si l'on tarde à vérifier l'exactitude des renseignements puisés aux sources sanglantes. Les faits fourmillent, tragiques.

Poussés à bout, des enfants tentent de se pendre ou de se noyer. Frileux, un garçon de treize ans, a le bras cassé d'un coup de bâton par le surveillant Dumas. Le jeune Rémond meurt d'épuisement à peine sorti de cellule...

En cette minute, dans les cachots, d'autres enfants crient : au secours !

Pour tous motifs, il n'importe, les petits ont été punis. Ils n'iront pas à l'atelier, ils ne coucheront plus au dortoir.

Et cela durera des semaines — selon le tarif et la Règle.

Nu-pieds, dans la cellule humide, l'enfant, les huit premiers jours, a les bras liés derrière le dos. Des menottes lui serrent les poignets. Huit jours ! Sans trêve, sans répit, sans qu'on le détache un moment. Mais comprend-on ? Mais sait-on lire ? Sait-on sentir ? Veut-on penser : je dis huit jours, je dis huit nuits ! les bras rejetés en arrière, maintenus par la chaînette froide.

Allons ! les mains derrière le dos. Essaie une minute, lecteur. Sors la poitrine, efface l'épaule...



SECRET

Huit fois vingt-quatre heures ainsi. Sans sommeil, sans repos possible aux heures des nuits interminables. Et défense durant les jours de s'accoter le long du mur. Attention ! le gardien passe... gare à tes pieds, pauvre gosse, à tes pieds nus que les surveillants déchirent du talon de leurs bottes.

Le gardien t'a jeté un pain.

Baisse-toi, déchiquète, mange en chien... Quand ce sera jour de gamelle, tu la prendras avec les dents.

Pour d'autres besoins, on t'aidera... si tu es sage, si on a le temps. Ne pleure pas ! N'appelle pas : maman ! C'est le gardien qui va venir...

Au bout de la semaine, le jeu change.

On ôte cadenas et menottes. Les bras raidis, ankylosés, ne retombent pas le long du corps. Alors, par petites saccades, le gardien les ramène à lui — et pour huit nouvelles journées remet les menottes en avant.
.

J'attends maintenant le démenti. Les enfants montreront leurs bras...

Bras décharnés, poignets bleuis. Et les visages émaciés... C'est à Aniane. Qu'on aille voir !

Aniane, Biribi des gosses, où l'on plagie la crapaudiné, où les gardiens sont des chaouchs, où les cellules riment aux silos.

Lorsqu'ils sortent de ces tombeaux, l'œil vague, l'être brisé, les enfants n'ont guère envie de faire des niches aux gardiens.

— Ça les dresse, disent les chaouchs.

Les petits retournent au travail, longeant les murs, à pas menus..., si faibles, si chancelants que suivant le mot de l'un d'eux, dont j'entends encore la voix :

Un coup de vent les fout par terre...

Au Biribi des Gosses

UNE LETTRE

J'ai dit qu'à la colonie pénitentiaire d'Aniane, par le bâton et par la faim, on fait mourir des enfants:

On me répond que ces enfants ne sont pas vêtus comme je l'indique !

L'odieuse livrée bicolore, bleue d'un côté, blanche de l'autre, la tonsure d'un côté de la tête, sont exceptionnelles seulement. C'est l'Administration qui le prétend. On ne rase que les « fortes têtes ». On ne déguise en arlequin, on ne marque, on n'avilit que les plus indisciplinés : ceux qui s'évadent ou qu'on suppose avoir l'intention de s'évader. Combien sont-ils donc ceux-là qu'une pensée d'évasion travaille, combien sont-ils qui, las de souffrir, rêvent de s'enfuir par les routes, loin de la geôle où l'on prive de pain, loin des cellules où les menottes, jours et nuits, tenaillent la chair ? Un seul jour,

ils partirent dix-huit. Une autre fois, cent cinquante tentèrent de gagner l'air libre...

Wayenberge, dont j'ai dit la mort, (on me reproche d'avoir mal orthographié son nom) n'aurait pas été, un matin, trouvé roide dans sa cellule avec, aux dents, des débris de plâtre, mâchonné pour tromper la faim. Nous rectifions. C'est du chlore qu'afin de mourir, le pauvre gosse avait absorbé — le chlore qu'au fond du baquet on met comme désinfectant.

A cela près, tout est exact : les coups de pied, les coups de bâton, faces meurtries et bras cassé. En vain l'Administration essaie de se disculper. On ne peut plus nier que les enfants punis n'aient qu'une soupe tous les quatre jours. Il faudra reconnaître que ces petits, la chevelure à moitié rasée, les mains liées derrière le dos, défilent une honteuse parade, devant leurs camarades réunis. Affublés du costume grotesque, pieds nus dans les gros sabots, ils vont le pas incertain ; souvent le poing d'un gardien précipite leur marche indécise ; ils trébuchent, se redressent, ils passent les petits enfants dégradés. Et les autres, les camarades, fixes dans le rang, les yeux rouges, se disent : les reverrons-nous ?

A l'heure où paraissent ces lignes, un député, M. Fournière, apporte devant la Chambre



Spec.

1000

l'ensemble des faits et des preuves. Parmi les pièces à conviction, il y a des lettres de détenus, il y en a même de gardiens — les témoins ne sont pas anonymes. Sans doute Fournière lira cette lettre que je publie, telle quelle, ici ; elle émane d'un jeune « colon » rendu à la vie depuis peu et qu'hier je ne connaissais pas. Avec dix autres, aujourd'hui, l'enfant est prêt à parler.

Paris, le 23 novembre.

MONSIEUR,

J'ai lu la Feuille, intitulé l'Enfant martyr, dans laquelle vous dévoiler sous les yeux du public les abominables tortures que les enfants subissent à Aniane.

Eh bien, ce que vous racontez est véridique, puisqu'à l'époque où se passait toutes ces infamies j'étais encore le pensionnaire du cruel bourreaux qui dirige ce lieu de torture. J'ai connu toutes les victimes dont parle votre feuille, et particulièrement Tissier. Je peux vous affirmer que les gardiens, notamment Berlingué, l'ont frappé jusqu'à ce qu'il tombe, et une fois par terre ils s'acharnait encore sur lui.

Tenez, moi qui justifie les faits que vous avez la franchise de dévoiler, je vais vous en raconter un qui rien que d'y penser fait frémir d'horreur.

Le 1^{er} novembre 1897, un jeune pupille, ayant à se plaindre de la sévérité des surveillants à son égard, résolu d'en finir avec ses souffrances : le soir du même jour nous nous trouvions tous réunis sur la cour, quand tout à coup le bruit d'un corps tombant dans l'eau se fit entendre (car il y a un énorme bassin dans la cour). Il y eut parmi nous une minute d'angoisse et comme je me trouvais là je m'élançai avec plusieurs de mes camarades pour retirer notre ami Leinen

(c'était le nom du désespéré), enfin nous parvenons à le retirer. Inutile de vous dire que pendant ce temps aucun des gardiens n'est accouru pour lui porter secours, au contraire, ils riaient tous comme des fous.

Une fois sorti de l'eau Leinen en avait tellement absorbé qu'il avait perdu connaissance. Quand survint le farouche Berlingué qui, prenant Leinen par une jambe, le traîna à la salle de police, arrivé là lui donnant un formidable coup de pied dans les reins le livra au gardien chargé de l'exécution de cette torture.

Tout ça s'était passer devant les yeux de 400 enfants qui, devant ces actes de brutalités inouïs, laissèrent échapper un murmure d'indignation : moi pour ma part, les larmes me coulaient des yeux.

Devant de tels faits, nous étions unanimes à nous révolter, si bien que le lendemain 18 enfants, parmi lesquels je faisais parti, s'évadaient de la colonie dans l'intention d'aller déposer une plainte à Montpellier. Mais nous n'eumes pas la chance d'aller jusque là, les gendarmes, lancer à notre poursuite, nous arrêtaient à 7 ou 8 kilomètres de la colonie. Là, révolver au poing, il nous sommèrent de nous rendre. Nous leur répondimes plutôt mourrir sur place que d'être reconduit à la colonie, et plusieurs d'entre nous découvraient notre poitrine en leur criant tirez donc, nous préférons la mort que de souffrir à la colonie.

Voyant nos énergiques résolutions, le brigadier nous prit par la douceur, et usant d'un stratagème hypocrite parvint à nous persuader qu'en nous rendant à la gendarmerie nous serions de suite dirigés sur Montpellier. Bref, après des pourparlers avec le Directeur de la colonie, le brigadier résolut de nous reconduire à la colonie, ceci avait duré deux jours, pendant lesquels nous n'avions rien mangé. Bref on nous passe les menottes et on nous enchaîne de tel façon tous ensemble comme un paquet de

saucissons, que nous ne pouvions pas marcher. Forcé leur fut d'amener des voitures pour nous reconduire à la colonie.

Enfin arrivé à destination, nous ont raser la tête et en route pour le cachot ou quatre d'entre nous furent punis à 60 jour, d'autre à 90 jours, et enfin $\frac{1}{2}$ et j'étais de ces $\frac{1}{2}$ là furent punis à 120 jours. Inutile de vous dire que dès les premiers jours de notre punition la plupart de nous étaient malade.

On leur donnait un matelas et il restait coucher dans sa cellule.

Vous ne vous figurerait jamais les tortures, les privations, les vexations que nous avons subit pendant notre séjour au cachot, surtout quand le surveillant Calverac était de service pour nous garder. Ce terrible garde-chiourme, la terreur des petits enfants (car il ne s'en prenait qu'aux petits) était redouter de la population où il ne commettait que des injustices.

Excuser moi, Monsieur, si je vous retient si longtemps dans ce chapitre, mais je vous assure que ça vaut la peine de s'occuper de ces pauvres martyrs, qui encore à l'heure actuelle gémissent sous le poids des batons, des coups de poing.

Pour plus ample renseignement je vous prie de vous adresser à moi, soit par lettres ou verbalement, car je suis à votre disposition.

(Nom et Adresse).

On n'étouffera plus les voix. Aniane ne saurait être défendu que par l'Administration — et les reporters à sa solde. Sous les dénégations attendues qu'osera le président du Conseil, déjà perceront des aveux. De partout les faits se confirment. Suspectant l'enquête officielle, des

journaux voulurent s'informer. On est allé à Aniane. Il faut lire la *Fronde* d'hier. Le Biribi des Gosses, désormais, ne pourra subsister que grâce à la complicité avérée du gouvernement.

Et c'est alors, j'imagine, que les ligues fondées récemment pour défendre les droits de l'homme, penseront à ceux de l'enfant. Ma tâche s'arrête ainsi. Mais faut-il encore qu'on sache que je n'ai choisi Aniane que comme exemple et pour violer, en précisant, l'indifférence coutumière. Avis aux parlementaires qui seront désignés sans doute pour l'enterrement des contre-enquêtes. Ce qui se passe à Aniane se passe ailleurs. Cherchez, messieurs. Allez à Eysses, à Saint-Hilaire.

Demandez qu'on vous montre les poucettes !

Tout un régime est en jeu. Rien n'est changé depuis Porquerolles. Rien ne sera changé vraiment tant que les enfants, coupables surtout de misère, seront jetés dans ces geôles...

Et que pourrait-on même changer ? La Société bâtie à chaux et à sable, sang et larmes, s'érige sur ses prisons. On n'en modifie que le style. Il faudrait comprendre et agir, marcher vers la Liberté ! ouvrir la cage aux enfants, donner la becquée aux petits... On leur donne le bain à huit ans !

Le vieux monde croulera d'un seul coup.

Où que l'on projette une lumière, il y a de la honte et du sang. C'est la caserne et c'est la geôle, c'est l'atelier, c'est l'usine; des balles pour les jeunes soldats, le joug de la misère pour le peuple, la torture pour les petits des hommes...

On s'occupe d'Aniane, passons. Demain nous parlerons d'autre chose.



NOTE DE L'ÉDITEUR. — Afin de donner quelque idée de l'intense émotion qui fit écho à ces révélations tragiques, il suffira de citer ce début d'un article de Gustave Geffroy :

« Ce doux nom d'Aniane ! Zo d'Axa l'a biffé de sa plume énergique. Il en a fait le Biribi des gosses. L'affreuse enseigne

est désormais clouée au fronton de la colonie pénitentiaire. C'est dans *la feuille*, si bien nommée, qui s'envole par les rues, qui peut s'en aller aussi par les routes, si le bon vent s'élève, que le libre journaliste, si bien défini par Clémenceau comme un mousquetaire chercheur de justes aventures, a écrit son exposé. Steinlen et Luce l'ont illustré, ont mis l'image à côté des mots. La question est maintenant fixée. Il y a un peu plus d'indignation et d'apitoiement dans le monde.

« Reprenons le récit, qui a fait du chemin en quinze jours, qui a couru la presse de Paris, de la France, du monde entier, qui a occupé hier la séance de la Chambre, qui est à l'*Officiel* ce matin... »

Et de fait, l'auteur, qui volontairement ne s'attarde à rien, fit en passant œuvre de partielle, mais immédiate réforme sociale. L'opinion qu'il avait lancée accula le ministère aux actes et le força de décréter d'urgentes abolitions : quelques instruments de torture furent à jamais remisés.